

CONSIDERATIONS OPPORTUNES SUR LE MOTU PROPRIO

Alors qu'au sein de la Fraternité Saint Pie X un véritable matraquage médiatique est organisé depuis ces derniers temps pour glorifier à outrance Ratzinger et son *Motu proprio*, il est nécessaire de revenir un peu à la raison et aux principes catholiques pour éviter de tomber béatement dans le piège tendu par le chef de l'église conciliaire grâce à l'aide efficace de ses agents très actifs au sein de l'œuvre de Mgr Lefebvre.

En décembre 2005, dans *L'Hermine* n°6, bulletin du prieuré de Nantes, l'abbé **Pierpaolo-Maria Petrucci** rejeta toute **pseudo-restauration**. C'est pourquoi, il jugea important d'évoquer « la tactique des ennemis de l'Eglise et du genre humain qui impriment successivement au mouvement révolutionnaire deux vitesses. L'une rapide, qui pousse les principes révolutionnaires jusqu'à leurs plus extrêmes conséquences. Elle engendre par la force des choses des résistances et est généralement vouée à l'échec. Mais cette première phase est loin d'être inutile. Elle fait passer des messages, essaie de gagner le plus de terrain possible de façon à permettre un certain retour en arrière qui ne soit pas un retour à la situation antérieure, mais qui puisse avoir des apparences de 'restauration'. Cette deuxième phase, de recul relatif, plus lente, a pour but de faire assimiler les principes révolutionnaires tout en stoppant les oppositions, qui paraissent injustifiées dès lors que les excès de la révolution ont pris fin ».

Il poursuit en disant : « *Après la révolution du concile qui a vidé et transformé nos églises, nous assistons à un retour à certaines valeurs traditionnelles : un nouveau catéchisme, certaines encycliques rappellent des vérités oubliées de la Foi. Ça et là les excès conciliaires sont mêmes dénoncés. Mais cela se fait, en formant le carré autour du Concile, en défendant les principes qui ont été à l'origine de ces excès. Tout cela rappelle singulièrement la vieille tactique révolutionnaire que nous venons d'évoquer : on avance de deux pas pour reculer d'un et solidifier les conquêtes de la première phase* ».

Malheureusement, l'abbé Petrucci est aujourd'hui, lui-même, victime ou complice de ce qu'il dénonçait hier...

Le double jeu de Ratzinger révélé par lui-même :

« Si par 'restauration', on attend un retour en arrière, alors aucune restauration n'est possible... Mais si par 'restauration' on attend la recherche d'un **nouvel équilibre**, après les exagérations d'une ouverture au monde sans discernement, après les interprétations trop positives d'un monde agnostique et athée, eh bien, alors oui, cette « restauration » est désirable, elle est du reste **déjà en œuvre...** » (Entretien de J. Ratzinger dans la revue *Jesus* en novembre 1984)

Pour J. Ratzinger la « **recette pour ôter toute raison d'être au cas Lefebvre** » est de « **mettre à nu le vrai visage du Concile : ainsi l'on pourra priver de leur fondement ces fausses protestations.** » (Entretien sur la foi, page 35, Ratzinger)

A propos de « *phénomène lefebvrisme* », Ratzinger était très clair : « *Nous pourrions ouvrir un espace à ceux qui cherchent et qui demandent dans l'Eglise, nous parviendrons ainsi à convertir le schisme à l'intérieur même de l'Eglise et à le rendre superflu (...). Il faut défendre le Concile Vatican II contre Mgr Lefebvre, comme un devoir qui oblige vis-à-vis de l'Eglise et comme une nécessité permanente.* » (Discours de Ratzinger aux évêques du Chili, *Concilium*, 1988).

**« Une fois qu'il n'y aura plus de prêtres validement ordonnés,
ils donneront la permission de célébrer
la messe latine »**

Révérend Père Carl Pulvermacher OFM Cap,
ancien Rédacteur en Chef de la revue *The Angelus* dans les années 1970,
revue de la FSSPX aux Etats-Unis.

Dans son *Motu proprio* Ratzinger n'évoque aucunement la Bulle *Quo primum tempore*. Il évite soigneusement de dire que, par cette Bulle, Saint Pie V **codifia, à perpétuité, le Saint Sacrifice de la Messe en interdisant à quiconque, sous peine d'anathème, d'y toucher et en donnant à tous les prêtres la pleine liberté de la dire (sans aucune condition ni restriction contrairement au *Motu proprio* !)**. Il est vrai que ce serait là reconnaître les erreurs des pontifes conciliaires et la sienne du même coup...

Le 15 juin 2007, soit trois semaines avant la parution du *Motu proprio*, l'abbé Scott, Supérieur du Séminaire de la FSSPX en Australie, dénonça, par anticipation, l'imposture de Ratzinger !

« Il est parfaitement clair que le nouveau rite et le rite traditionnel ne sont PAS un seul rite » ; « Si le nouveau rite était le rite ordinaire, il n'y aurait plus jamais aucun ordre, ni aucune règle, ni aucune autorité. *L'Eglise serait détruite*. Alors, *ne laissons pas une seconde accepter l'offre absurde que la Messe traditionnelle devienne la forme traditionnelle du rite unique*. *La Messe Tridentine est le seul rite Romain* ».

Selon la Bulle de St Pie V, la Sainte Messe telle que codifiée par le Saint Pape, devait être **la norme** à observer, **à perpétuité**. Selon le *Motu proprio* de Ratzinger, le Missel de Saint Pie V ou plutôt celui du « bienheureux Jean XXIII » est, et **doit rester l'exception** : « le Missel romain promulgué par Paul VI est l'**expression ordinaire** de la 'lex orandi' de l'Eglise catholique **de rite latin**. Le Missel romain promulgué par S. Pie V et réédité par **le B. Jean XXIII doit être considéré** comme **l'expression extraordinaire de la même 'lex orandi' de l'Eglise** ». « **Ces deux 'expressions'... sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain** » (article 1).

Malgré ce principe INACCEPTABLE posé par Ratzinger, Mgr Fellay déclare sans sourciller que la Messe a été « rétablie dans ses droits » (!?) et que ce *Motu proprio* représente une « indéniable avancée liturgique » (!?) ainsi qu'une « prise en compte de la 'lex orandi' » (!?). Pour cela, il exprime sa « vive gratitude » (!?) à Ratzinger!!

« C'est en fait un jour historique. Nous exprimons à Benoît XVI notre *profonde gratitude*. Ce document est un *don de la Grâce*. Ce n'est pas un pas, c'est un *bond dans la bonne direction* », « une extraordinaire aide surnaturelle » (!?)

Mgr Fellay dans le *Corriere della Serra* du 8 juillet 2007

Quelle trahison pour le combat de Mgr Lefebvre !!!

La victoire de la Révolution est d'avoir réussi à « se faire aimer de ceux-là même dont elle est la plus mortelle ennemie, et cette même autorité que la Révolution s'apprête à immoler, l'embrasse stupidement avant d'en recevoir le coup fatal ».

Joseph de Maistre dans *Considérations sur la France*

La partie principale, la base théologique sur laquelle s'appuie le *Motu proprio* est contenue dans son article 1. **Il s'agit de la partie la plus importante, car une fois acceptée, tout s'enchaîne.**

Dans cet article, Ratzinger prétend que la « *lex orandi* » de l'Église serait identique dans le missel de Paul VI et dans celui de Saint Pie V. Il parle de « la même 'lex orandi' ». Et ensuite il poursuit logiquement en prétendant que « ces deux expressions de la 'lex orandi' de l'Église n'induisent aucune division de la 'lex credendi' de l'Église ». Il emploie le terme « expression » pour distinguer chaque missel, et non plus le terme de « rite ». Car, aussitôt il conclut en affirmant que « ces deux 'expressions' sont en effet deux mises en œuvre de l'unique rite romain » (?!).

Mais c'est là tout le contraire de ce que disait Mgr Lefebvre !!

- Dans la lettre d'accompagnement du *Motu Proprio*, Ratzinger revient sur ce point capital et le confirme ainsi : « Il n'est pas convenable de parler de ces deux versions du Missel Romain comme s'il s'agissait de « deux Rites ». Il s'agit plutôt d'un double usage de l'unique et même Rite ».

**Les rites de Paul VI et de Saint Pie V constitueraient un seul et même rite !!
On aura vraiment tout vu !**

Et après avoir posé ce principe, Ratzinger en tire la conclusion logique, à condition que l'on ait accepté le principe fondateur, à savoir que « les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté ».

Ainsi la boucle est bouclée. En effet, en acceptant le principe d'une identité des deux missels dans une même « *lex orandi* » et donc une même « *lex credendi* », Ratzinger impose l'usage non exclusif de l'ancien rite, et surtout il fait accepter le principe de l'orthodoxie, et même de la « sainteté » (?!) du missel de Paul VI de 1970, c'est à dire des « réformes » liturgiques anglicano-protestantes du FM Bugnini...

Subrepticement, par son article 1, Ratzinger fait donc accepter la réforme protestante de Bugnini de 1969 comme catholique et constituant la même foi entraînant ainsi volontairement la confusion impie des deux rites !!!

Ce *Motu proprio* est l'œuvre d'un des pires modernistes qui soient !!!

Lors du sermon des ordinations à Ecône le 29 juin 1976, Mgr Lefebvre déclara :

« Ce rite nouveau de la Messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la notre, une foi qui n'est pas la foi catholique. Cette nouvelle messe est un symbole, une expression, une image d'une foi nouvelle, d'une foi moderniste » ; « Il est évident que ce rite nouveau sous-tendu — si je puis dire — suppose une autre conception de la religion catholique, une autre religion » ;

« On a détruit le sacerdoce, on est en train de détruire le sacerdoce (...) c'est pourquoi nous pensons que nous ne pouvons pas accepter ce rite nouveau qui est l'œuvre d'une idéologie autre, d'une idéologie nouvelle (...) Eh bien, nous ne sommes pas de cette religion, nous n'acceptons pas cette nouvelle religion. Nous sommes de la religion de toujours, nous

*sommes de la religion catholique, nous ne sommes pas de cette religion universelle, comme ils l'appellent aujourd'hui. **Ce n'est plus la religion catholique.** Nous ne sommes pas de cette religion libérale, moderniste, qui a son culte, ses prêtres, sa foi, ses catéchismes, sa bible — sa bible œcuménique ».*

Ce Motu proprio aurait donc été dénoncé et condamné par Mgr Lefebvre !

Après l'avoir nié à plusieurs reprises, notamment lors de son entretien sur *Radio Courtoisie* du 12 octobre 2006, Mgr Fellay avoua à Lausanne, le 29 avril 2007, qu'il fut mis au courant dès Pâques 2006 que Ratzinger avait préparé un *Motu proprio* destiné à « libérer la messe » (?!). Pressés par un noyau de modernistes influents, les Supérieurs de la FSSPX, désireux d'intégrer l'église conciliaire sans se discréditer et en évitant d'être considérés, à leur tour, comme des « ralliés » parmi d'autres, trouvèrent là le moyen d'entraîner derrière eux une majorité de leurs fidèles et de leurs prêtres.

En effet, ayant pour objectif d'**obtenir le ralliement rapide** du plus grand nombre d'entre eux, Ratzinger avait besoin d'un **élément déclencheur**. Le *Motu proprio* allait jouer ce rôle. Mais celui-ci, avant d'être publié, nécessitait une préparation des esprits au sein de la FSSPX. Ce fut là le rôle parallèle de la Direction de la FSSPX noyauté depuis longtemps par des agents du ralliement. D'ailleurs, Mgr Fellay l'avoua explicitement dans un entretien au journal *Nice Matin* du 11 décembre 2006 :

*« **Le pape veut aller vite.** Nous lui disons : doucement. C'est une bombe atomique, à ne pas faire exploser ! Avant l'atterrissage, nous nous efforçons de préparer la piste. »*
C'est ainsi que le Chapitre Général de juillet 2006 décida de lancer une « croisade du Rosaire » destinée à persuader les fidèles, au moment opportun, qu'ils avaient, par leurs prières, obtenu du Ciel (?!) la décision (déjà prise !) de Ratzinger de « libérer la messe » (?!). **Quelle imposture machiavélique !**



L'abbé Schmidberger avec J. Ratzinger, son ami et ancien professeur, sur la place Saint Pierre !!

« On ne répugne plus à donner la main aux nouveaux antéchrists. Au contraire, on se dispute à qui arrivera le premier pour serrer et échanger avec eux de doux sourires. Les chrétiens ne réagissent plus, ils ne s'émeuvent plus... »

Cardinal Ottaviani le 07 janvier 1959

*« **Rome perdra la foi et deviendra le Siège de l'Antéchrist...
L'Eglise sera éclipsée !** »*

Notre Dame à La Salette

En prétendant que ce *Motu proprio* est un « *don du Ciel* » ou un « *don de la Grâce* », Mgr Fellay confirme l'imposture sacrilège du « *bouquet spirituel* » qui fut une véritable **manipulation des esprits** et une scandaleuse **instrumentalisation du Rosaire**. Mais comment Mgr Fellay, sacré évêque par Mgr Lefebvre, a-t-il pu en arriver là ? Comment peut-il oser attribuer à la Très Sainte Vierge Marie la pérennité de ce texte impie qui bafoue le véritable Saint Sacrifice de la Messe institué par Son Divin Fils ?

Prendre en otage les prêtres et les fidèles en leur faisant chanter un *Te Deum* pour la publication d'un texte aussi impie constitue un scandale sans précédent !!!

- Après un historique partiel des réformes *liturgiques*, Ratzinger ne parle exclusivement que du missel du « bienheureux Jean XXIII » (cela ne semble guère gêner les supérieurs de la FSSPX qui avaient pourtant critiqué cette prétendue béatification !), présenté comme le rite ancien, et non de celui « *de Saint Pie V* » !! Alors que Ratzinger affirme que c'est le « Missel romain *promulgué par le bienheureux Jean XXIII* en 1962 qui n'a jamais été abrogé », Mgr Fellay déclare béatement et trompeusement que Ratzinger affirme « avec clarté (!) que le Missel Romain *promulgué par St Pie V* (!) n'a jamais été abrogé » !! L'abbé Ratzinger veut, par cette référence permanente à Jean XXIII, pousser la FSSPX et ses fidèles à s'habituer, à se familiariser inconsciemment et enfin à adhérer pleinement à l'église conciliaire, à ses chefs et à son vocabulaire !!



« DE CETTE EGLISE CONCILIAIRE, NOUS NE VOULONS PAS FAIRE PARTIE... CETTE EGLISE CONCILIAIRE N'EST PAS CATHOLIQUE. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette NOUVELLE église, ils se séparent de l'Eglise catholique et entrent dans le SCHISME ! »

Mgr Lefebvre dans *J'accuse le Concile*

Pour Mgr Fellay, toutes les occasions sont bonnes pour courtiser Ratzinger et lui donner des gages de bonne conduite. Ici, devant des affiches « *Habemus Papam* » lors du pèlerinage de Chartres en juin 2005.

Dans un entretien accordé à *Dici* du 17 septembre 2005, Mgr Fellay exprimait son regret de ne pas avoir sa place dans l'église conciliaire ! Tout en demandant au Vatican une « *structure d'Eglise pour la famille de la Tradition* », Mgr Fellay déplorait que la vie catholique traditionnelle soit « *à peu près impossible dans l'église conciliaire* » (!).



En acceptant ce *Motu proprio*, Mgr Fellay amorce sa future intégration dans l'église conciliaire et, de facto, sa rupture avec le combat de Mgr Lefebvre qu'il a déjà, dans les faits, abandonné.

- Selon Ratzinger, « *de nombreux fidèles se sont attachés et continuent à être attachés avec un tel amour et une telle passion aux formes liturgiques précédentes, qui avaient profondément imprégné leur culture et leur esprit* ». C'est donc seulement pour satisfaire un attachement sentimental et, peu à peu, attirer à lui les « nostalgiques » de l'ancien rite que ce texte fut publié.

- Ce rite est autorisé « *en raison de son usage vénérable et antique* ». Bref, une belle pièce de musée respectable !!

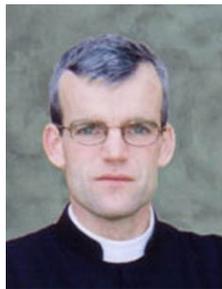
- « *L'usage du missel de 1962... est toujours resté autorisé* », nous dit Benoît XVI !! Ah ? C'est un malentendu, sans doute ! En effet, selon Ratzinger, « *on a probablement supposé que cela ne concernerait que quelques cas particuliers, que l'on résoudrait localement, au cas par cas* ». Bref, on voulait s'occuper de ces vieux nostalgiques, les

éliminer, mais on les a sous-estimés. On va donc, aujourd'hui, se charger d'eux, mais autrement... C'est le but de son *Motu proprio* qui produit déjà ses effets mortifères...

- « ***Les deux Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement : dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces*** ». Ratzinger laisse ainsi entrevoir sa volonté de parvenir à sa « ***réforme de la réforme*** » par la mise en place d'un troisième et unique Missel qui sera le fruit de cette confusion des deux rites ! **Ce Motu proprio n'est donc qu'une étape vers cet objectif.**

Mais qu'importe « réjouissons-nous, chantons le Te Deum, exultons de joie, sonnez trompettes, etc... » !!! Quelle naïveté et quelle légèreté !!!

Cette « ***réforme de la réforme*** », c'est-à-dire **l'abandon à terme de la Messe de Saint Pie V**, fut soutenue par **l'abbé de la Rocque** dans sa *Lettre à nos frères prêtres* de septembre 2005 (n°26) lorsqu'il dit : « *Il n'en reste pas moins que l'unité liturgique demeure un but à atteindre. La solution pour cela serait peut-être celle esquissée par le cardinal Ratzinger, dans une lettre qu'il adressait, le 23 juin 2003 au théologien allemand Heinz Lothar Barth : 'Le rite romain de l'avenir devra être un seul rite, célébré en latin ou en langue populaire, basé entièrement dans la tradition du rite ancien. Il pourrait intégrer quelques nouveaux éléments qui ont fait leurs preuves, quelques préfaces, des lectures plus larges – plus de choix qu'avant, mais pas trop – une Oratio fidelium, c'est-à-dire une litanie de prières d'intercessions après l'Oremus, avant l'offertoire, où est sa place primitive' ».*



**L'abbé de la Rocque :
un activiste moderniste !**

La diffusion de son **DVD sur la Messe de Saint Pie V** destiné aux « prêtres » conciliaires, un an après cet aveu et quelques mois avant le *Motu proprio*, ne visait donc qu'un seul objectif : préparer les esprits à une **apparente mais trompeuse « réhabilitation »**, au sein du clergé conciliaire, de la **Messe de Saint Pie V** nécessaire à l'abbé Ratzinger pour pouvoir prétendre ensuite unifier les deux Missels. En effet, cette **union (adultère) entre la vraie Messe de toujours et la fausse « messe » protestantisée et invalide promulguée par Montini** ne pouvait se réaliser qu'après une reconnaissance (illusoire) de l'ancien rite. Par ce *Motu proprio* et grâce à l'action efficace et complice des media (opposés ou non au *Motu proprio*, ils ont **tous** parlé de « *réhabilitation* » de la messe de Saint Pie V !), Ratzinger aura réussi à faire croire à l'opinion publique ainsi qu'à une grande masse de prêtres et de fidèles traditionalistes (c'est là le plus inquiétant !) que la Messe de Saint Pie V était « *rétablie dans ses droits* ».

C'est ainsi que Ratzinger pourra, ultérieurement, justifier son désir d'unifier en un seul rite ce qu'il présente comme « *les deux formes du même rite* » après avoir invoqué fallacieusement « *le bien et l'unité de l'Eglise* » !! Sans ce préalable du *Motu proprio*, Ratzinger n'aurait, en effet, pas pu prétendre unifier deux rites dont l'un (l'ancien) avait été, officiellement, visiblement, remplacé par un nouveau.

Cette malice et cet acharnement méthodique destinés à détruire la Sainte Messe par la mise en place d'un nouveau et unique rite est proprement diabolique. Par sa « *nouvelle messe* », Paul VI avait éclipsé, occulté la vraie Messe catholique. La nouvelle messe avait seulement pris la place de l'ancienne sans la supprimer.

Ratzinger, par son projet de « *réforme de la réforme* » dont le *Motu proprio* n'est qu'une étape, veut aller encore plus loin. En attirant à lui la grande masse des traditionalistes à qui il fera, peu à peu, accepter son grand œuvre (c'est en grande partie déjà fait !) qu'il présentera fallacieusement comme une « *restauration de la liturgie* », il éradiquera définitivement la Saint Messe en instaurant une nouvelle et unique fausse « messe » qui résultera de l'« *enrichissement réciproque* » (NDLR : Ratzinger) et de la « *fécondation mutuelle* » (NDLR : Mgr Fellay !) entre la fausse messe de Montini et la vraie Messe de Saint Pie V.

C'est l'application même du principe révolutionnaire *Solve et coagula*, détruire pour ensuite donner l'illusion de reconstruire et ainsi, par cette séduction, neutraliser les derniers noyaux de réaction.

D'ailleurs, l'hebdomadaire *Le Point* l'avoua explicitement il y a quelques mois :

« *Non, l'Eglise ne change pas de cap* » : le cardinal Ricard, président de la conférence épiscopale, se voulait rassurant le 4 octobre devant les évêques de France : il répondait aux inquiétudes suscitées par un projet de décret de Benoît XVI, un *motu proprio* libéralisant la possibilité pour les prêtres de dire la messe de saint Pie V, dite tridentine. En effet, depuis que la presse a révélé que ce rite, pratiqué par les intégristes catholiques et certains prêtres autorisés, serait peut-être à nouveau normalisé, l'Eglise de France est en ébullition : ce serait une perche tendue aux disciples du schismatique Mgr Lefebvre ! Ainsi circulent des pétitions de fidèles pour inviter les évêques à s'opposer à ce décret. Certains prêtres s'unissent pour dénoncer le projet (*Le Point* n° 1780)... Pourquoi une telle levée de boucliers ? **Le problème est davantage politique que liturgique.** Ce qui fait peur, ce n'est pas le latin lui-même, c'est le retour programmé de la Fraternité Saint-Pie X, qui s'est illustrée par ses accointances négationnistes notamment. De plus, nombre d'évêques craignent de perdre là un peu de leur pouvoir. **Il semblerait que Benoît XVI ait été une fois de plus mal compris. Car derrière sa volonté sincère de réconciliation se cache un calcul plus subtil. Aspirés dans l'Eglise, les intégristes étoufferont.** D'autant que les plus durs d'entre eux, les sédévacantistes, qui pensent que le siège du pape est vacant, ne saisiront pas la main tendue. **Si la Fraternité Saint-Pie X réintègre l'Eglise, ce sera divisée et affaiblie. Enfin, dans l'Eglise, la capacité de nuisance des intégristes, contrôlés, sera beaucoup moins grande** ».

« *Messe en latin – Les calculs de Benoît XVI* » par G. Riffaud dans *Le Point* 09 novembre 2006 - N°1782 - Page 75

- Dans sa lettre d'accompagnement Ratzinger dit que « ***les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté*** ».

Ceux qui refuseront la « *valeur et la sainteté* » du rite de Paul VI seront donc montrés du doigt et méprisés... Mais tout le monde se réjouit ! Quelle tristesse !!

- Par ce *Motu proprio*, la **célébration de la messe tridentine reste soumise à une série de conditions** mais Mgr Fellay, dans son communiqué enthousiaste et très imprudent, déclare que cette messe « *a été rétablie dans ses droits* » !!! Comment une chose peut être rétablie dans ses droits et faire l'objet de multiples restrictions ? La Bulle de Saint Pie V ne rejetait-elle pas, précisément, toutes restrictions à la célébration de la Sainte Messe ?

« On ne peut pas s'entendre ! ROME A PERDU LA FOI mes chers amis, ROME EST DANS L'APOSTASIE ! C'est la vérité, ROME EST DANS L'APOSTASIE ! Oui, nous ne pouvons plus avoir confiance dans ce monde là. IL A QUITTE L'EGLISE ! (...) Je pense que l'on peut dire que CES PERSONNES QUI OCCUPENT ROME AUJOURD'HUI SONT DES ANTICHRIST... ILS SONT ANTICHRIST C'EST SUR, ABSOLUMENT CERTAIN... » (Mgr Marcel Lefebvre, Le 4 septembre 1987 à Ecône).

- L'article 5 (§1) stipule que le premier (et non l'unique...) interlocuteur des fidèles souhaitant l'ancienne liturgie sera le curé ce qui paraît réjouir nombre de tradis bien naïfs. En effet, les curés ne sont pas forcément plus conciliants que les évêques... Le *Motu proprio* énonce que le curé « *accueillera volontiers leur demande* » puis « *appréciera lui-même ce qui convient pour le bien de ces fidèles en harmonie avec la sollicitude pastorale de la paroisse* », « *en évitant la discorde et en favorisant l'unité de toute l'Eglise* ».

Bref, le curé fera ce qu'il veut en invoquant la stabilité et l'unité de sa paroisse !

Si l'évêque est saisi mais qu'il ne peut pourvoir à « *cette forme de célébration, il en sera référé à la Commission pontificale Ecclesia Dei* ». Lorsqu'on a vu à l'œuvre depuis des années cette Commission, les compromissions et les concessions qu'elle n'a cessé d'exiger de chacun de ceux qui ont eu recours à elle, on ne peut, objectivement, rien espérer de sa part !!!

- Qu'est ce qu'un « *groupe stable de fidèles* » ? Grâce à ce flou volontairement entretenu, Ratzinger permet ainsi aux curés et aux évêques conciliaires de donner à cette disposition l'interprétation la plus étroite possible. En effet, combien de personnes faudra-t-il pour constituer un « *groupe stable de fidèles* » ?

- Selon l'article 5 (§2), **UNE SEULE** messe **pourra** être célébrée selon l'ancienne « *forme* » les dimanches et jours de fêtes. **UNE mais pas plus !!** C'est cela, sans doute, l'« *élargissement considérable* » dont parle Mgr Fellay !!

- Les prêtres autorisés à suivre le missel de Jean XXIII « *doivent être idoines et non empêchés par le droit* ». Qu'en est-il des prêtres de la FSSPX ? Mais il est vrai que ce *Motu proprio* concerne **exclusivement** les **prêtres conciliaires** dont l'ordination reste très douteuse...

- Mgr Lefebvre a fondé la Fraternité **Sacerdotale** Saint Pie X dans le **but premier** de **sauver le véritable sacerdoce catholique**, seule condition pouvant permettre d'assurer aux fidèles des sacrements valides (dont la Sainte Messe) et réellement dispensateurs de grâces. **Ses ennemis en sont bien conscients.**

C'est ainsi que la Fraternité Saint Pie X s'est toujours fait un devoir de réordonner sous condition tout prêtre conciliaire la rejoignant... Sauf, étrangement, ces derniers temps où l'on a pu constater des prêtres conciliaires dire la messe dans certains prieurés...

Selon le catéchisme, pour qu'un sacrement soit valide et procure des grâces, il doit être lui-même valide et celui qui l'administre doit être valablement ordonné.

N'est-il donc pas révélateur et symptomatique de constater que, selon l'article 9 (§1 et 2) de ce *Motu proprio* et contrairement à ce que prétendent mensongèrement Mgr Fellay ou l'abbé de la Rocque, tous les sacrements **ne pourront pas officiellement** être célébrés selon l'ancien rite.

« Les dispositions pratiques prises par le pape doivent permettre de droit à la liturgie traditionnelle – **non seulement la messe, mais aussi les sacrements** - d'être célébrée normalement » (Lettre de Mgr Fellay aux fidèles du 07 juillet 2007).

« **Cette libération** [de la messe] ne touche pas seulement le Missel, mais elle **touche encore le Rituel**. Il est permis à tout prêtre d'administrer les sacrements de baptême, de pénitence, de mariage, etc. avec le rituel de 1962. Il est accordé à l'évêque de célébrer le sacrement de confirmation avec ce rituel. **TOUS les rites traditionnels sont libérés**. C'est plus que ce que demandait Mgr Fellay comme premier préalable » (Abbé de la Rocque, le 08 juillet 2007).

Ces affirmations sont fausses et volontairement trompeuses ! En effet, ce *Motu proprio* n'évoque à aucun moment **le sacrement de l'ordre ! Pas un mot non plus de la consécration épiscopale** qui est le degré le plus élevé du sacrement de l'ordre !

C'est ainsi que Ratzinger, par son *Motu proprio*, refuse, rejette **le véritable sacerdoce catholique défendu par Mgr Lefebvre**. De quoi a-t-il peur ? N'est-ce pas là, précisément, un signe de sa duplicité ?

« Le restaurateur de la chrétienté c'est le prêtre par l'offrande du **VRAI sacrifice**, par la collation des **VRAIS sacrements**, par l'enseignement du **vrai catéchisme**, par son rôle de pasteur vigilant pour le salut des âmes. C'est auprès de ces **VRAIS prêtres fidèles** que les chrétiens doivent se regrouper et organiser toute la vie chrétienne. »

Mgr Lefebvre, 4 mars 1991, dernière lettre avant sa mort adressée à Mr l'Abbé Giulio Maria TAM.

Avouant implicitement le point d'achoppement susceptible de remettre en cause sa propre légitimité et celle de l'église conciliaire, **Ratzinger agit ici en moderniste très habile !** Car, il sait que sans prêtres et évêques valablement ordonnés, tous les sacrements, même s'ils sont dits dans l'ancien rite (Ratzinger préfère parler de « forme »...) ne pourront procurer aucune grâce car ils seront, de facto, invalides.

Les autres sacrements selon l'ancien rite peuvent donc bien être « autorisés ». La grâce ne passera pas. Car les « prêtres » conciliaires ou *Ecclesia dei* qui les administreront auront été soit ordonnés par un évêque invalide sacré suivant le nouveau rite invalide de 1968 soit ordonnés dans le nouveau rite du sacrement de l'ordre lui-aussi intrinsèquement invalide comme cela a été maintes fois démontré (<http://www.rore-sanctifica.org>). Et même si l'ancien rite du sacrement de l'ordre était autorisé cela ne changerait rien car ce serait toujours un « évêque » conciliaire, expressément mandaté par le Vatican occupé, qui effectuerait ces « ordinations ».

C'est cette invalidité du nouveau rite du sacrement de l'ordre et de la consécration épiscopale, quelque peu gênante pour les autorités romaines et conciliaires, que les supérieurs de la FSSPX, qui ne s'étaient pourtant jamais penchés sur la question, se sont, étrangement, démenés à rejeter dans des articles très récents comme pour mieux préparer l'arrivée et l'acceptation du *Motu proprio*...

L'entretien donné récemment par Mgr Fellay au site *Donec Ponam* est, sur ce point, plutôt significatif mais surtout inquiétant :

« *En ce qui concerne le sacerdoce, nous avons toujours dit, et nous maintenons, que lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est a priori valide* » (?!).

« *Les fidèles, quant à eux, devront partir du principe a priori que ces prêtres sont validement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide* ».
(<http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=800>)

Une telle position fut toujours condamnée par l'Eglise !

« *Il n'est pas interdit dans l'administration des sacrements de suivre l'opinion probable sur la validité du sacrement, en laissant la plus sûre* »
Proposition condamnée par le Pape Innocent XI, le 2 mars 1679.

Contrairement à l'actuel Supérieur Général de la FSSPX, Mgr Lefebvre rappelait que, selon un principe catholique, tout ce qui est douteux doit être rejeté. C'est ainsi que, lors des confirmations à Saint Nicolas du Chardonnet, le 22 mai 1977, il déclara :

« *Si je viens, c'est précisément parce que vos parents veulent être assurés que lorsque vous rentrerez chez vous dans quelques instants, lorsqu'ils vous embrasseront, heureux de vous savoir confirmés, ils seront certains que vous aurez reçu cette grâce (...). On ne peut pas hésiter, lorsqu'il s'agit du salut de prendre les voies les plus sûres et non pas des voies douteuses* ».

Le 24 février 1977, avant d'être circonvenu par l'abbé Schmidberger (après 1982), Mgr Lefebvre déclarait également :

« *Dans l'ambiance de la réforme liturgique, les doutes sur la validité des Sacrements deviennent plus nombreux. Les rites nouveaux eux-mêmes portent en eux des doutes sérieux. Les âmes sont dans une situation de danger de mort continuel* »

- Par ailleurs, l'utilisation de l'ancien rituel pour l'administration des sacrements sera soumis au bon vouloir du curé qui, selon l'article 9 du Motu proprio, « *peut* » (ce n'est donc pas une obligation pour lui !) la « *concéder* » (ce n'est donc qu'une faveur qui sera faite ponctuellement mais dont il ne faudra pas abuser pour éviter d'entraîner un déséquilibre avec les fidèles du rite de Paul VI...), après « *tout bien considéré* » et « *s'il juge que le bien des âmes le réclame* » (?!?!).

Et Mgr Fellay prétend que l'Eglise vient de « *retrouver sa Tradition liturgique* » ! Mais a-t-il réellement lu le *Motu proprio* ou prendrait-il les fidèles et les prêtres de la FSSPX pour des demeurés ?

Devant une telle « désorientation diabolique » selon les mots de Sœur Lucie, nous ne devons pas cesser de nous former et de prier pour supplier Notre Seigneur et Notre Dame de nous garder fidèles à la foi de toujours et de nous préserver de toutes compromissions ou concessions.

***Notre Dame de Fatima,
Priez pour nous !***